

Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

#### Finances et administration

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

En conformité avec le Code municipal du Québec, le directeur général et greffiertrésorier de la municipalité a déposé le rapport financier et le rapport de l'auditeur externe de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023. Ce rapport démontre un excédent de fonctionnement de 957 080\$.

### Formations pour les élections

Le conseil a autorisé le directeur général et la directrice des finances à suivre des formations en prévision des élections municipales de novembre 2025.

Dépôt du projet de règlement sur la création d'un fonds réservés pour les élections

En vertu de la Loi sur les élections, les municipalités ont l'obligation de constituer un fonds réservé pour les élections. Le règlement prévoit que la municipalité versera annuellement 7050\$ dans ce fonds. Le coût de la prochaine élection générale est estimé à 28 200\$.

## Adoption du règlement sur l'entretien des chemins privés

Ce règlement détermine les conditions d'entretien des chemins privés par un fournisseur externe à la municipalité, ainsi que les modalités de paiement de ces services par les propriétaires et les occupants concernés.

Toute personne qui désire faire entretenir un chemin privé par un fournisseur de son choix doit déposer à la Municipalité une «Déclaration d'entretien» signée par les propriétaires de plus de 50% des lots desservis par le chemin privé.

La déclaration doit préciser la désignation du chemin concerné, le nombre total de propriétaires et occupants riverains, le nom du responsable désigné par le groupe pour agir comme intermédiaire auprès de la Municipalité, le type d'entretien requis, la période pour laquelle elle est demandée (maximum 5 ans) et le mode de répartition souhaité pour que soit assumée, par les personnes concernées, la totalité des coûts relatifs au type d'entretien requis.



Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

Le conseil accepte, avec ou sans condition, ou refuse par résolution de donner suite à la Déclaration. La Municipalité bénéficie de l'entière discrétion pour accepter ou refuser l'entretien d'un chemin privé.

Une tarification sera imposée annuellement en même temps que la taxe foncière sur chaque unité d'évaluation imposable riveraine du chemin, le tout suivant le mode de répartition déposé au soutien de la déclaration d'entretien ou tout autre mode de répartition choisi par le conseil.

#### Calendrier des séances ordinaires 2025

Le conseil a adopté le calendrier des séances ordinaires pour 2025. Elles auront lieu les 14 janvier, 11, février, 11 mars, 8 avril, 13 mai, 10 juin, 8 juillet, 12 août, 9 septembre, 2 octobre, 18 novembre et 9 décembre 2025, à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

### Contrats octroyés pour l'entretien des chemins privés

En conformité avec le règlement sur l'entretien des chemins privés, des contrats ont été octroyés à Excavation Kelly pour les chemins Domaine du Lac Grenville, St-Pierre ouest, Cap Rouge et Donald Campbell et à Entreprises Jeffrey Desjardins et l'entrepreneur Yannick Labrosse Legris pour le déneigement des chemins privés rue Ménard, rue Lucien-Fortin et rue Welden

## Renouvellement du contrat de conciergerie de Madame Carolle Guertin

Le conseil a adopté le renouvellement du contrat de conciergerie de Mme Carolle Guertin, pour l'entretien des bâtiments municipaux (hôtel de ville, caserne et garage, bibliothèques, centre Paul-Bougie) pour un montant annuel de 30000\$, jusqu'au 30 juin 2026.

## Nomination du maire suppléant

Étant donné la démission de la conseillère Manon Jutras comme mairesse suppléante, le conseiller Carl Woodbury a été nommé comme maire suppléant.

#### Embauches

Deux personnes ont été embauchées à des postes temporaires d'un an pour se joindre au personnel de l'hôtel de ville : M. Stéphane Langlois à titre de technicien comptable et Mme Christine Amyot Cantin à titre d'adjointe administrative.



Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

## **Travaux publics**

Achat d'un ponceau et installation pour la rue des Érables

À la suite des inondations du 9 août 2024, le ponceau sur la rue des Érables, à l'intersection de la route 148, a été endommagé et doit être remplacé rapidement.

Le conseil a donc adopté l'octroi un contrat à la compagnie Soleno pour la fourniture et la livraison d'une conduite de polyéthylène pour remplacer le pour un montant de 32 946\$, ainsi qu'un contrat à la compagnie Émile Foucault Excavation pour l'installation du ponceau, au montant de 36 762\$.

Il a aussi été résolu de faire une demande d'indemnisation auprès du ministère de la Sécurité publique à la suite des inondations du 9 août 2024.

## Contrat d'approvisionnement en carburant diésel

À la suite d'un appel d'offre public, le conseil a adopté l'octroi d'un contrat à la compagnie Pétrole Léger pour la fourniture et la livraison de carburant diésel ainsi que pour la fourniture pour une période de 3 ans. Le contrat comprend aussi la fourniture, l'installation et la mise en marche gratuite d'un réservoir pour carburant diésel respectant les normes environnementales du Québec. Le montant du contrat s'élève à 448 747,43\$ pour les 3 ans.

Signature l'une lettre d'entente avec le Syndicat des Métallos concernant l'implantation d'une prime de garde chez les cols bleus.

Afin de pallier l'absence prolongée du surintendant des travaux publics pour des raisons de santé, il est nécessaire qu'un système de garde soit implanté chez les cols bleus. Une entente a été négociée avec le Syndicat à cet effet. Conformément à cette entente, le conseil a adopté à l'unanimité des conseillers l'octroi d'une prime de garde pour les cols bleus.

Le maire a opposé son droit de véto sur cette résolution.

#### Vente de biens excédentaires

Le conseil a adopté une résolution autorisant le directeur des travaux publics à procéder à la vente de trois camions devenus désuets.

#### Urbanisme et développement du territoire



Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

Approbation d'une demande de permis de lotissement dans la zone V-13 et acceptation de la contribution en espèces d'une valeur de 10% à des fins de frais de parc

Le conseil a adopté la demande de lotissement du terrain portant le matricule 0765-92-0682 afin de créer 5 lots à bâtir sur le chemin du Lac Commandant. Chaque lot comportera un minimum de 20 000 mètres carrés et un frontage minimal de 150 mètres, conformément au règlement d'urbanisme. Ce lotissement s'accompagne d'un paiement, par le demandeur, d'un montant équivalant à 10% de sa valeur marchande, pour fins de frais de parcs.

### Développement économique et communautaire

Implantation d'un système d'antenne cellulaire de Vidéotron

Le conseil a adopté une résolution favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne cellulaire par la compagnie Vidéotron, sur le chemin Rawcliffe.

#### Environnement, santé et bien-être

Octroi d'un contrat de collecte des matières organiques et résiduelles pour 2025

Suite à un appel d'offres public, le conseil a adopté l'octroi d'un contrat à Transport sanitaire Hayes pour la collecte des matières résiduelles pour 2025 au montant de 364 237.30\$.

<u>Participation des membres du conseil au Rendez-vous Conservation Laurentides et à</u> la conférence biennale de 2024 du réseau WMAN

Le conseil municipal de Grenville-sur-la-Rouge désire soumettre des projets d'aires protégées pour le Corridor de la Rouge et le Lac Commandant, dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en terres publiques du gouvernement du Québec.

En ce sens, une résolution a été adoptée pour autoriser les membres du conseil à participer à la 10° édition du Rendez-vous Conservation Laurentides, le 13 novembre 2024 à St-Jérôme. L'événement permettra de faire découvrir des outils de la conservation pour accélérer le mouvement de la conservation dans les Laurentides.



Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

Les membres du conseil ont aussi été autorisés à assister à la conférence « Justice minée en temps de crise climatique » présentée par le réseau Western Mining Action Network à Montréal du 13 au 17 novembre 2024.

### Correspondances et affaires nouvelles

#### Aide financière

Le conseil a octroyé de l'aide financière aux organismes suivants :

- 2000\$ au Centre communautaire Campbell pour la tenue du dépouillement d'arbre de Noël des enfants;
- 3000\$ au Réseau de dépannage alimentaire;
- 1000\$ à la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Grenville;
- 1000A\$ aux Chevaliers de Colomb pour la Guignolée 2024;
- 3000\$ à la Citad'Elle, venant en aide aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale;
- 200\$ à l'école polyvalente Lavigne pour l'album de finissants de la promotion 2024-2025.